L'ABEILLE.

PAR BULLIT & MAGNE & CO.
NO. 81, RUE DE BIENVILLE.

CONDITIONS:

L'Abeille paraît tous les jours excepté les Dimanches, et est livrée aux souscripteurs par un porteur à domicile, moyennant $10 par année, payables d'avance. Le bureau de l'Abeille est ouvert tous les jours excepté les Dimanches, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

Les annonces insérées pour $1 par insertion, pour les premières 16 lignes, et 50 cts. pour chaque insertion subséquente. Tous changements considérables dans les annonces régulières, devra être payé comme une nouvelle annonce, et celles de DIX lignes ou moins, pour $1 par insertion.

Les annonces qui ne doivent paraître que pour quelques jours, seront insérées à raison de $1 par chaque insertion.

Les annonces pour l'année aux annonces.—Les artisans, les marchands, les négociants, les avocats, les notaires, les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de chemins de fer, les compagnies de bateaux à vapeur, les hôtels et autres institutions publiques, les théâtres, les libraires, les imprimeurs, les bateaux à vapeur, les bateaux et barques à voiles, etc., etc., sont invités à souscrire pour l'Abeille, qui leur offre toutes les facilités possibles, et leur donnera toute la circulation désirable, aux conditions suivantes, savoir:

Les annonces seront insérées pour $50 par année, pour chaque colonne, et pour $25 par demi-colonne, et ainsi de suite, proportionnellement, pour moins d'espace. Les changements seront faits par écrit, aux bureaux de l'Abeille, et non autrement. Les changements devront être faits avant 10 heures A. M. pour les annonces quotidiennes, et avant 12 heures, midi, le samedi, pour les annonces hebdomadaires, sans quoi, le temps de leur insertion ne sera compté que depuis le jour suivant. Les changements considérables dans les annonces régulières, devra être payé comme une nouvelle annonce, et celles de DIX lignes ou moins, pour $1 par insertion.

Les annonces pour l'année aux annonces.—Les artisans, les marchands, les négociants, les avocats, les notaires, les banques, les compagnies d'assurance, les compagnies de chemins de fer, les compagnies de bateaux à vapeur, les hôtels et autres institutions publiques, les théâtres, les libraires, les imprimeurs, les bateaux à vapeur, les bateaux et barques à voiles, etc., etc., sont invités à souscrire pour l'Abeille, qui leur offre toutes les facilités possibles, et leur donnera toute la circulation désirable, aux conditions suivantes, savoir:

Les annonces seront insérées pour $50 par année, pour chaque colonne, et pour $25 par demi-colonne, et ainsi de suite, proportionnellement, pour moins d'espace. Les changements seront faits par écrit, aux bureaux de l'Abeille, et non autrement. Les changements devront être faits avant 10 heures A. M. pour les annonces quotidiennes, et avant 12 heures, midi, le samedi, pour les annonces hebdomadaires, sans quoi, le temps de leur insertion ne sera compté que depuis le jour suivant. Les changements considérables dans les annonces régulières, devra être payé comme une nouvelle annonce, et celles de DIX lignes ou moins, pour $1 par insertion.

LES ANNONCES du gouvernement de l'état, des banques, des compagnies de chemins de fer, des compagnies de bateaux à vapeur, des hôtels, des théâtres, et autres institutions publiques, seront payées à raison de $1 par chaque insertion.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, seront payées à raison de $1 par chaque insertion.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que pour quelques jours, seront insér